UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

Délibération n°2019.CA.61		
ntituló at descriptif de l'abiet :		

Intitulé et descriptif de l'objet :

Conventions de reversement pour les lauréats de l'Appel à Projets 2019 du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique :

 Le projet de reversement aux lauréats des sommes attribuées dans le cadre du Pôle Santé Publique (78 400€).

Délibération présentée : ☑ Pour décision	□ Pour avis	☐ Pour information
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2	2013 relative à l'enseignemer	nt supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres:

- Effectif statutaire: 45
 (nombre de membres composant le conseil)
- Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)
- Quorum: 23
- Membres présents : 14
- Membres représentés : 9 (nombre de personnes ayant donné procuration)
- Total: 23

Décompte des votes :

- Refus de vote : 0Abstention(s) : 0
- Votants: 23

(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)

- Blanc(s) ou nul(s): 0
 (en cas de vote à bulletin secret)
- Suffrages exprimés : 23
 (= nombre de votants nombre de blancs
 ou nuls)
- Pour : 23 • Contre : 0

Le Conseil d'administration :

☑ Adopte la délibération

☐ Rejette la délibération

☐ Adopte la délibération avec voix prépondérante du président

☐ Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes :

Fait le 2 octobre 2019

L'Administrateur provisoire d'UBFC Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités